

# Règlement

Prix d'excellence  
2019

10 octobre 2019



## Article 1 : Objet

La campagne des prix d'excellence est organisée par la Fondation de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne. Ces prix récompensent l'excellence des diplômé(e)s, et saluent la qualité d'un projet professionnel ou d'engagement citoyen qui contribue au rayonnement de l'Université Jean-Monnet et à la promotion du territoire ligérien.

## Article 2 : Conditions de candidature

La présente session de prix d'excellence est ouverte aux étudiant(e)s régulièrement inscrit(e)s à l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne pour l'année universitaire 2018 / 2019 et qui ont obtenu à l'issue leur diplôme de :

- Master/Ingénieur
- Licence générale
- Licence professionnelle
- Diplôme Universitaire Technologique (DUT)

Cette session s'adresse aux étudiant(e)s ayant obtenu d'excellents résultats ou ayant réussi un parcours d'études remarquable.

Il appartient aux jurys de diplômes de désigner un (ou exceptionnellement deux) étudiant(e)s répondant aux critères ci-dessus. Si aucun dossier ne remplit ces critères, le jury peut ne pas proposer de candidat.

Un candidat ne peut candidater qu'une seule fois au dispositif durant sa scolarité au sein de l'Université Jean-Monnet.

## Article 3 : Conditions relatives au projet

Le projet professionnel ou d'engagement citoyen doit répondre aux objectifs de la Fondation et ainsi contribuer au rayonnement de l'Université Jean-Monnet ainsi qu'à la promotion du territoire ligérien.

Le(a) diplômé(e) s'engage à prendre à sa charge les frais d'élaboration de son projet professionnel ou d'engagement citoyen. Chaque diplômé(e) ne peut proposer qu'un seul projet au titre du prix d'excellence de la Fondation.

## Article 4 : Modalités de participation

### Inscription :

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet (fiche administrative).

### Dépôt des dossiers :

## Pièces à produire pour les candidats :

- La fiche administrative téléchargeable sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet
- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Une description du projet professionnel ou d'engagement citoyen (deux pages maximum)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- Deux courriers de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membres du jury de la Fondation, cf. article 5)
- Une copie du diplôme ou de l'attestation de réussite
- Le relevé de notes de la dernière année de formation

Les dossiers seront à compléter **au plus tard le 15 Novembre 2019** à l'adresse suivante :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/formulaires/prix-d-excellence-2019-lmi.html>

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la fondation à :  
[fondation@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation@univ-st-etienne.fr)

## Article 5 : Jury

Les projets retenus à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidats, d'une présentation orale de cinq minutes suivie d'un temps d'échange.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et d'universitaires.

## Article 6 : Remise des prix et modalités pratiques

Les étudiant(e)s lauréat(e)s se verront remettre un prix d'excellence d'un montant de 1 000 € destiné à la réalisation de leur projet.

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire, 80% après la publication des lauréats sélectionnés et 20% après la cérémonie de remise des prix en juin de l'année suivante à laquelle **les lauréat(e)s s'engagent à être présents.**